



Conseil québécois
du commerce de détail

Le 14 janvier 2019

M. Eric Girard
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec

Objet : Consultations prébudgétaires 2019-2020 – Avis du CQCD

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) en vue de l'élaboration du Budget 2019-2020.

Le présent avis comprend six recommandations centrales :

1. Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent;
2. Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum;
3. Valoriser la main-d'œuvre à tous les niveaux : la plus grande richesse du commerce de détail
4. Mettre fin au « catégorisme » économique;
5. Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale;
6. Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question additionnelle que vous pourriez avoir concernant ces dossiers.

Au nom des 470 000 salariés et des 40 000 travailleurs autonomes œuvrant quotidiennement dans le secteur québécois du commerce de détail, nous vous remercions pour l'attention et la considération que vous porterez au présent avis.

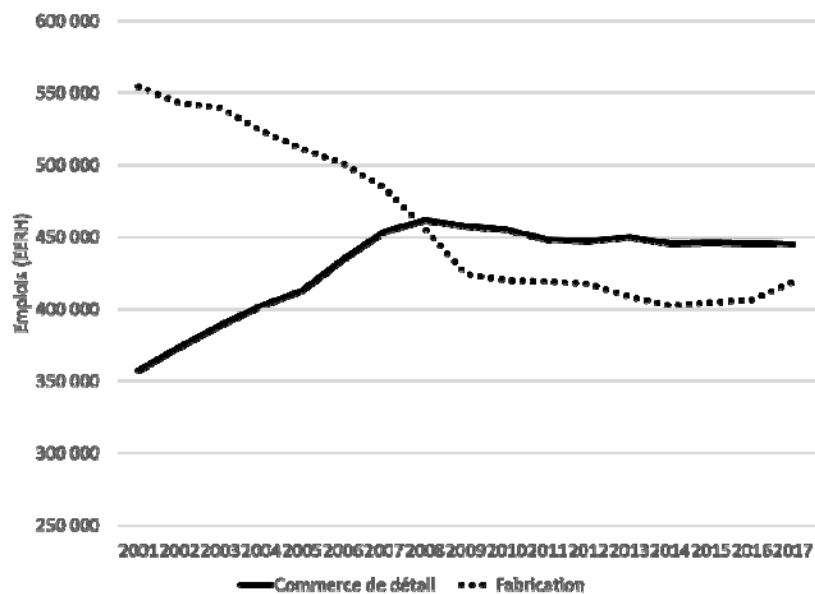
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes plus sincères salutations.

Le président-directeur général,

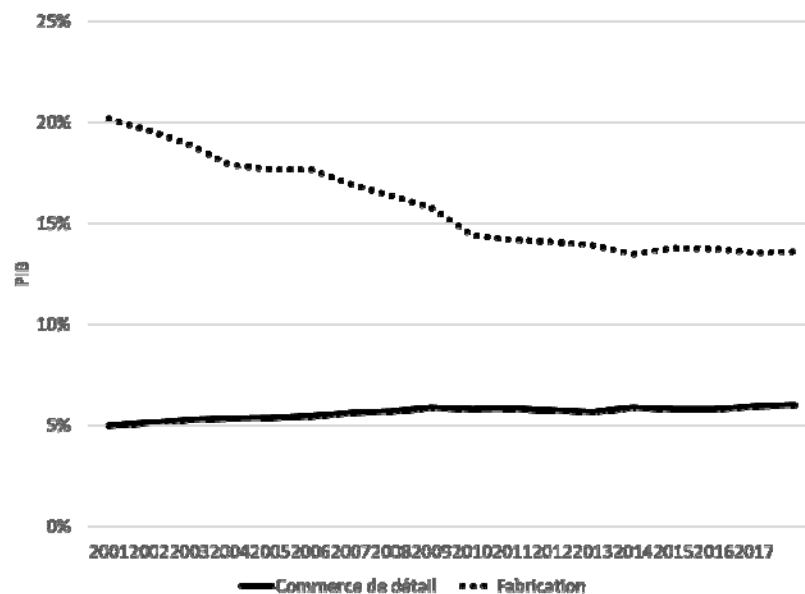
Léopold Turgeon

Évolutions comparées du commerce de détail et du secteur manufacturier au Québec

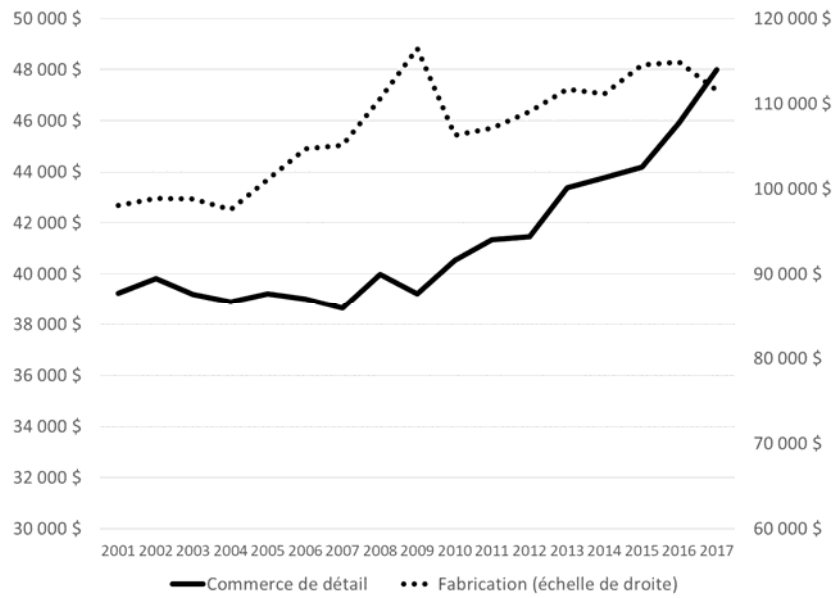
a. Emploi, n



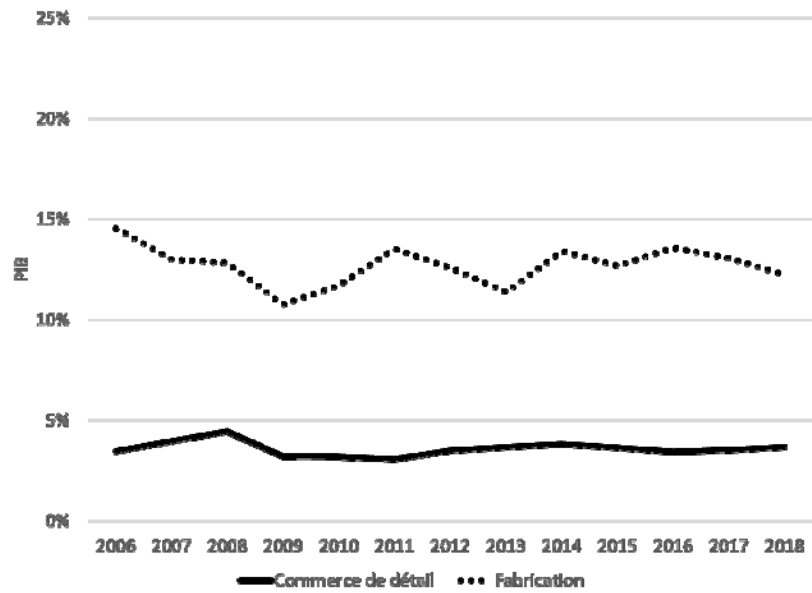
b. PIB, % total



c. PIB / Emploi, \$



d. Investissements, % total



Le commerce de détail, c'est une immense contribution à l'économie du Québec :

- *1 sur 3* : Un dollar sur trois qui entre dans l'économie transite par le commerce de détail.
- *130,1 milliards \$* : En date de janvier 2019, les ventes au détail ont augmenté d'un montant annualisé projeté de 4,3 milliards \$ par rapport à 2017, soit une hausse de 3,5 %. L'année précédente, la hausse avait été de 5,5 %.
- Près de 470 000 emplois salariés : Soit 12 % des travailleurs de l'économie, auxquels s'ajoutent environ 40 000 travailleurs autonomes.
- 6 % du PIB du Québec.
- 1,7 milliard \$ d'investissements en immobilisations et réparations : Moyenne annuelle depuis cinq ans.
- *Une évolution se comparant avantageusement à celle du secteur manufacturier depuis le tournant du siècle :*
 - +90 000 emplois depuis 2001 versus -140 000 en fabrication durant la même période;
 - +1,0 pt % du PIB (de 5 % à 6 %) depuis 2000 versus -6,6 pts % en fabrication durant la même période;
 - +22 % du PIB / Emploi depuis 2001, presque entièrement réalisé depuis 2009, versus +14 % pour la fabrication.

1. Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent

Depuis les auditions de la Commission Godbout en 2014, à toutes les fois que l'occasion s'est présentée (consultations pré-budgétaires, budgets, etc.), le CQCD est la première organisation sur la ligne de front à insister sur la récupération des taxes de vente non perçues lors d'achats réalisés en ligne par les Québécois dans d'autres provinces ou à l'étranger.

Lors des années passées, ces représentations n'avaient mené à aucune action significative de la part du gouvernement. Toutefois, en 2017, les choses ont enfin commencé à bouger. Le passage de Peter Simons à l'émission *Tout le monde en parle* a été une bougie d'allumage et a incité non seulement à la conscientisation du grand public, mais bien à sa persuasion de l'importance de cet enjeu. Les citoyens ont compris que l'équité fiscale était importante, à la fois :

- pour eux en tant que contribuables qui doivent payer davantage en raison de ces fuites fiscales;
- pour eux (encore) en tant qu'employés, dont le poste se précarise en raison de l'iniquité fiscale qui fragilise la rentabilité et met en péril la survie de leurs employeurs;
- pour le gouvernement, qui doit remplir ses diverses missions reliées à la santé, l'éducation, le transport, la culture, l'environnement, l'économie, etc., mais doit composer avec un trou fiscal de plusieurs centaines de millions de dollars;
- pour leurs communautés, dont le tissu social s'érode avec la fermeture de plusieurs commerces ayant pignon sur rue et occasionne des pertes de taxes foncières.

En novembre 2017, le CQCD avait appuyé le dépôt du projet de loi n° 997, intitulé *Loi encadrant le commerce en ligne et visant à assurer l'équité fiscale envers le commerce traditionnel et local*, en vue d'encadrer le commerce électronique et à imposer les lois fiscales québécoises aux entreprises étrangères qui font affaire en ligne dans la province. Pour le CQCD, qui est un organisme apolitique, cet appui est purement économique, car la mise en œuvre d'une telle loi aurait permis de récupérer des millions de dollars en taxes et de rétablir l'équité entre les commerçants situés au Québec et ceux opérant ailleurs.

Au passage, le gouvernement de l'époque avait déposé un Plan d'action pour l'équité fiscale, qui dénotait une réelle prise de conscience et une position claire sur l'équité fiscale. Également, l'esprit des mesures proposées répondait bien aux principales préoccupations courantes, aussi bien pour le commerce électronique que pour les paradis fiscaux et les diverses formes d'évasion fiscale. Cependant, un des éléments du plan d'action, soit « le caractère impraticable d'une perception de la taxe de vente du Québec par le biais des transactions par carte de paiement », faisait carrément fausse route. À la base, il est considérablement plus simple d'envisager des modifications de l'interface transactionnelle pour quelques grands intermédiaires de paiement (par carte ou autres) que l'inscription de centaines de milliers de fournisseurs de partout dans le monde dans les fichiers de Revenu Québec, sans parler d'une approche semblable par toutes les autres autorités fiscales de partout dans le monde avec qui ces fournisseurs font affaire. Par conséquent, à moins d'une impossibilité technologique ou fonctionnelle incontournable, cela semble de loin la solution la plus simple.

Au dernier Budget, diverses mesures favorisant l'équité fiscale avaient été annoncées, notamment de rendre obligatoire la perception de la taxe de vente du Québec par les fournisseurs hors Québec. Si l'esprit de cette intervention était juste, car répondant directement à un enjeu décrié depuis plusieurs années, le CQCD doutait alors de l'approche préconisée sur les biens corporels achetés en ligne de fournisseurs étrangers, soit de travailler avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour améliorer le traitement des colis. Les experts consultés à cet effet par le CQCD croient qu'il aurait été préférable de travailler sur une intervention transactionnelle, donc au moment du paiement de l'achat en ligne, plutôt que physique, donc en manipulant les colis. La logique est simple : au magasin, présentement, on paie les taxes via la même transaction que notre achat; la même chose doit être appliquée en ligne, donc le paiement de l'achat et des taxes en une seule et unique transaction. Cela dit, nous espérons que ce Budget rajustera le tir et choisira la bonne solution fonctionnelle et technologique décrite ci-dessus.

Recommandation 1 – Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent : le CQCD appuie fermement le gouvernement du Québec pour la mise en place d'une réelle équité fiscale pour les entreprises d'ici, notamment centrée sur les intermédiaires de paiement, afin de doter les détaillants du Québec de l'équité fiscale qu'ils méritent depuis des années.

2. Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum

Le 12 décembre 2016, le CQCD avait dévoilé les grandes lignes d'une étude sur les impacts du salaire minimum pour le commerce de détail, via un article publié dans La Presse¹. L'objectif de cette unique sortie publique sur la question était de communiquer, aussi efficacement que possible, les divers aspects relatifs à cette question complexe pour l'industrie du commerce de détail. En définitive, le CQCD avait fait sienne la recommandation finale de l'étude, soit de continuer à augmenter le salaire minimum périodiquement, en tandem avec la hausse moyenne de la rémunération horaire, de manière à garder constant le ratio entre les salaires minimum et moyen, soit d'environ 45 % à 46 %.

Depuis, en janvier 2017, le gouvernement a annoncé une hausse progressive du salaire minimum sur quatre ans : de 0,50 \$ en 2017, de 0,50 \$ (récemment rehaussée à 0,75 \$) en 2018, de 0,35 \$ en 2019 et de 0,35 \$ en 2020. Ces hausses permettront d'atteindre un ratio du salaire minimum sur le salaire horaire moyen de 50 % en 2020. À ce titre, le CQCD était soulagé que le gouvernement ait opté pour des augmentations concordant avec ses propositions, et certainement plus réalistes que les 15 \$ demandés par divers groupes.

Toutefois, en ce contexte de nouveau gouvernement, le débat revient à l'avant-scène. Les organismes qui ont vu leurs demandes refusées reviennent à la charge et continueront à solliciter le gouvernement et les partis d'opposition sans relâche d'ici le Budget. Il importe que le gouvernement ne cède pas à leurs pressions, qui sont fondées sur des

¹ Fournier, Marie-Ève, Un commerce sur quatre en péril avec un salaire minimum à 15 \$, La Presse, 12 décembre 2016. Source : <http://affaires.lapresse.ca/economie/commerce-de-detail/201612/11/01-5050426-un-commerce-sur-quatre-en-peril-avec-un-salaire-minimum-a-15.php>

arguments qui semblent raisonnables pour beaucoup de gens, mais en les considérant plus attentivement, manquent de fondements économiques.

Principalement, considérant le niveau actuel du salaire minimum et son ratio relativement au salaire horaire moyen des employés rémunérés à l'heure, toute nouvelle hausse par rapport à la moyenne viendrait affecter d'abord et avant tout les bas salariés eux-mêmes. En effet, les employeurs réagiraient à cette pression financière, certains en haussant leurs prix (ce qui est pratiquement impossible dans bon nombre de cas), mais la majorité, en réduisant leur charge salariale, notamment en diminuant leurs heures travaillées. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à Seattle, rapporte le prestigieux *The Economist*². Il faut rappeler que dans cette ville, le salaire minimum à 15 \$ n'équivaut qu'à 42 % du salaire horaire, comparativement aux 47 % des 11,25 \$ québécois, ce qui signale en principe une moins grande sensibilité du marché du travail aux hausses du salaire minimum qu'au Québec. À première vue, les hausses de salaire minimum à Seattle (de 9,47 \$ à 11 \$ en 2015 et 13 \$ en 2016) n'ont pas eu d'impact sur le nombre de travailleurs, a conclu une première analyse. Par contre, une analyse plus fine des données sur les heures travaillées a révélé des baisses significatives à ce titre, soit de 9 % lors du passage de 11 \$ à 13 \$, versus des hausses salariales de 3 % pour ces emplois. Il en ressort que les gains des salariés ont diminué de 125 \$ par mois, en moyenne³.

Recommandation 2 – Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum : l'évidence économique, aussi bien théorique que pratique, démontre que le Québec se trouve dans une zone critique, où toute hausse plus rapide que celle du salaire moyen provoquera une baisse du revenu net des travailleurs, ainsi qu'une fragilisation de la santé financière des commerçants. Par conséquent, le CQCD recommande au gouvernement de continuer à augmenter le salaire minimum périodiquement, en tandem avec la hausse moyenne de la rémunération horaire, de manière à garder constant le ratio entre les salaires minimum et moyen.

3. Valoriser la main-d'œuvre à tous les niveaux : la plus grande richesse du commerce de détail

Le commerce de détail a souvent mauvaise presse sur les enjeux de main-d'œuvre : salaire minimum, emplois d'entrée dans l'économie, etc. Pourtant, tout détaillant vous dira exactement l'inverse : sa main-d'œuvre est sa plus grande richesse, depuis la personne accueillant les clients chaque jour aux administrateurs, experts techniques et gestionnaires des sièges sociaux, sinon des fournisseurs et des partenaires.

À ce sujet, voici quelques données mettant en perspective le rôle des travailleurs de notre industrie :

- le commerce de détail est le principal employeur privé du Québec, fort de près de 470 000 employés salariés (selon l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada; l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) en répertorie quelque 445 000) auxquels s'ajoutent près de 40 000 travailleurs autonomes. D'ailleurs, la proportion d'autonomes a beaucoup diminué depuis 2001 (12,6 % à 7,5 %), par opposition à la relative stabilité observée dans l'ensemble de l'économie durant ces mêmes années (13,5 % à 13,3 %);

² *The Economist*, Economists argue about minimum wages, 8 juillet 2017.

³ L'étude citée est la suivante : <http://www.nber.org/papers/w23532>.

- les employés du commerce de détail travaillent en moyenne 2 heures de moins que ceux du reste de l'économie (2018 : 32,8 versus 34,7). Par contre, leurs travailleurs autonomes consacrent plus d'heures par semaine que la moyenne des secteurs économiques (2018 : 41,3 versus 37,6);
- plus de la moitié (51 %) des travailleurs du commerce de détail évoluent dans une entreprise de moins de 100 employés, comparativement à 42 % dans l'ensemble de l'économie. Entre autres, les détaillants sont souvent affectés plus durement que les autres secteurs d'activité par n'importe quel changement touchant la main-d'œuvre, en raison de leur plus grande proportion de PME et de leur rentabilité relativement basse. Pour prendre l'exemple de la Loi sur les normes du travail, le CQCD est favorable à l'actualiser pour tenir compte de l'évolution de la société et de la réalité que vivent les employés. Toutefois, l'addition de plusieurs des mesures proposées en faveur des employés pourrait fragiliser la situation financière de plusieurs détaillants, majoritairement les PME qui disposent de peu de ressources pour administrer efficacement ces nouvelles dispositions;
- il est vrai qu'une partie des emplois du commerce de détail est occupée dans des postes non qualifiés de service à la clientèle, qui ne demandent que peu ou pas d'expérience. Par conséquent, la rémunération hebdomadaire des travailleurs du commerce de détail est inférieure à la moyenne de l'économie (2017 : entre 60 % (EERH) et 77 % (EPA) de la rémunération hebdomadaire moyenne) et une plus grande proportion des employés touchent le salaire minimum (15,7 % commerce de gros et de détail versus 6,4 % dans l'économie). Ceci dit, il demeure presque 85 % des employés qui gagnent plus que le salaire minimum et, surtout, toute une tranche d'emplois en technologie, marketing, finance, etc. à haute valeur ajoutée et dont il faut prendre acte.

Entre autres, le commerce de détail recrute présentement des milliers de travailleurs dans des postes d'avenir : programmeurs et intégrateurs Internet (45 à 65 000 \$), animateurs de médias sociaux et gestionnaires de communauté (40 à 50 000 \$), analyste de métadonnées (85 à 150 000 \$ et plus), spécialiste en optimisation pour les moteurs de recherche et marketing numérique (70 à 100 000 \$ et plus), spécialistes E-commerce (70 à 90 000 \$) et agents de service à la clientèle en ligne (40 à 50 000 \$). Il s'agit d'autant d'emplois à haute valeur ajoutée, en forte demande et qui cadrent avec la stratégie du gouvernement de rehausser la rémunération moyenne des travailleurs.

Dans ce contexte, le CQCD est d'avis qu'il faut reconnaître la diversité des postes dans le commerce de détail (comme dans tout secteur économique d'ailleurs), et adapter les propositions législatives et réglementaires et les programmes gouvernementaux en conséquence. Cela peut se faire en favorisant tout ce qui s'appelle programme de formation et d'accompagnement, ainsi que la relève entrepreneuriale. Il convient également d'intégrer les expertises des emplois d'avenir cités ci-haut dans nos programmes en éducation.

Recommandation 3 – Valoriser la main-d'œuvre à tous les niveaux : Le CQCD enjoint le gouvernement de faire de la main-d'œuvre une de ses priorités dans ce Budget, aussi bien les emplois non-qualifiés dont les travailleurs sont peu rémunérés et demandent diverses mesures d'aide et de soutien que les postes d'avenir à haute valeur ajoutée, dont il faut encourager l'émergence et l'implantation chez les détaillants et partout ailleurs dans l'économie. Le CQCD invite par ailleurs le gouvernement à tenir compte de la capacité de payer de nos entreprises lors de modifications législatives et réglementaires afin de ne pas fragiliser davantage leur situation financière.

4. Mettre fin au « catégorisme » économique

Depuis 2000, la contribution économique du commerce de détail a crû plus rapidement que la moyenne de l'économie, aussi bien pour le PIB que l'emploi et l'investissement. Notamment, l'évolution positive du commerce de détail se compare avantageusement à celle du secteur chouchou des gouvernements, soit le secteur de la fabrication. Depuis 2010 seulement, les ventes au détail ont crû de 30 milliards \$, ce qui a permis au gouvernement d'encaisser des milliards de dollars de plus en TVQ, et ce, sans investissement majeur et ciblé de sa part. Étant donné cet excellent résultat, il vaut certainement la peine de se demander ce que produirait une réelle stratégie englobante visant le commerce de détail sur les revenus fiscaux du gouvernement.

Vu l'apport considérable du commerce de détail à l'économie du Québec et de ses régions, incluant l'innovation et le développement technologique, il est stupéfiant de constater que notre secteur est souvent absent de la vision du développement économique de nos gouvernements. Bien sûr, l'engagement du gouvernement précédent à investir dans l'appropriation des technologies de l'information par les détaillants via la stratégie numérique est un pas dans la bonne direction. Toutefois, il faut poursuivre cette amorce de changement de deux façons : en ouvrant l'accès des programmes gouvernementaux, aussi bien aux détaillants qu'à tout type d'entreprise innovante et méritoire et en favorisant la mise en œuvre de diverses initiatives liées à l'innovation et la pérennité des entreprises.

Entre autres, le commerce de détail fait l'objet d'une exclusion purement arbitraire de nombreux programmes, qui pourraient pourtant leur bénéficier grandement. Selon le COCD, ce type de discrimination sectorielle ne fait aucun sens logique ou économique et doit cesser. Le rôle économique de toute entreprise responsable d'une chaîne de valeur rentable est fondamental et doit être apprécié, car tous ceux qui s'y rattachent en bénéficient, de la conception à la vente finale des produits : employés, sous-traitants et partenaires publics. Cela n'a absolument rien à voir avec la nature des produits vendus (manufacturés, services, etc.) ni avec la taille de l'entreprise, ou encore, la région où elle évolue, mais bien avec la capacité de l'entreprise à créer de la valeur et à innover à partir des ressources qu'elle emploie et des contributions qu'elle reçoit de ses partenaires. Certains commerçants, théâtres ou restaurateurs grandissent, innovent ou les deux à la fois, bien davantage que plusieurs entreprises manufacturières ou de secteurs dits « technologiques ». De plus, les divisions sectorielles sont beaucoup plus floues qu'elles l'ont déjà été et les liens contractuels entre des milliers de petites entreprises et des grands joueurs font en sorte que le réel secteur d'activité d'une entreprise donnée est loin d'être aussi clairement défini qu'il y a quelques décennies. Et cela, des dizaines de milliers de commerçants le réussissent avec brio, jour après jour.

Malgré ces réalités économiques, le gouvernement continue d'accorder des avantages particuliers à certains types de travailleurs œuvrant dans certains secteurs d'activité. Au nom de quoi? Un exemple : le programme Capital de développement d'Investissement Québec, qui vise à faciliter des projets tels que le rachat d'actions, l'acquisition d'une entreprise au Québec ou à l'étranger et la croissance ou l'amélioration de la productivité (expansion, modernisation d'équipement). Or, ce programme n'est pas admissible pour les agriculteurs, le secteur de la finance, assurance et immobilier, le commerce de détail et les autres secteurs où la clientèle est constituée majoritairement de particuliers, à l'exception du secteur touristique. Cette mesure accorde un avantage énorme aux entreprises œuvrant dans les « bons » secteurs, au détriment des « mauvais » secteurs – tous les autres! Or, les visées du programme sont également en forte demande dans bon nombre des « mauvais » secteurs. Par conséquent, cela accentue la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui a déjà cours dans bon nombre de ces « mauvais » secteurs.

Si une mesure est positive et porteuse, il vaut la peine de l'appliquer à l'ensemble des entreprises. Dans le cas d'investissements majeurs, il serait possible d'imaginer une mesure préférentielle liée à la mise en place de nouvelles entreprises ou à l'expansion d'entreprises existantes, sans critères sectoriels et avec une programmation déjà établie de réduction graduelle des avantages consentis. Un autre exemple : un crédit d'impôt spécifique à quelques sous-secteurs, par exemple pour l'exportation, devrait plutôt être baissé et généralisé à tous les secteurs. De cette façon, le seul favoritisme serait envers les entreprises faisant l'activité valorisée (donc, exporter), sans égard à leur appartenance sectorielle.

Beaucoup plus généralement, il existe présentement deux taux d'imposition sur la masse salariale et sur le revenu des PME, un pour les « bons » secteurs primaire et manufacturier et un autre pour les autres entreprises... Lors du dernier Budget, une diminution des écarts entre les deux groupes de secteurs avait été annoncé, mais il demeure ici une iniquité flagrante et injustifiable sur le plan économique⁴.

En somme, il est temps de mettre fin au « catégorisme » économique, soit l'exclusion arbitraire des entreprises basées sur leur secteur d'activité, leur région, ou tout autre découpage arbitraire, et de favoriser l'inclusion de toutes les entreprises susceptibles de participer à notre développement collectif.

Recommandation 4 – Mettre fin au « catégorisme » économique : la programmation des initiatives gouvernementales basée sur le secteur d'activité est un raccourci idéologique qui a fait son temps. Par conséquent, les ministères et organismes responsables de l'économie devraient éliminer toute distinction ou exclusion sectorielle de leurs programmes et services, de façon à baser leur appréciation des entreprises candidates sur leurs seules caractéristiques propres : viabilité financière, caractère structurant, innovation technologique, etc. Les politiques économiques doivent être élargies et devenir beaucoup plus inclusives, de manière à engager l'ensemble de la société sur le chemin de la croissance économique et de la pérennité des entreprises.

5. Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale

Par le passé, le COCD a demandé à maintes reprises d'abolir cette taxe sur la masse salariale, qui punit la croissance des entreprises au même titre que la taxe sur le capital. D'abord, rappelons certaines de nos représentations passées, toujours d'actualité :

- le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises de 2008 avait souligné que l'impôt sur le revenu des entreprises avait un impact négatif majeur sur l'investissement des entreprises, sur l'investissement direct étranger, sur l'entrepreneuriat et sur la croissance économique. Entre autres, la recherche a démontré « qu'un taux effectif d'imposition du revenu des entreprises réduit de cinq points de pourcentage s'accompagne en moyenne d'un taux d'investissement des entreprises rehaussé de 1 pt % et d'un rythme de croissance économique également plus rapide de 1 pt % par année. »;

⁴ http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/BilanEconomique_1819.pdf#page=59, voir p. 52.

- le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal a publié une étude sur l'impact de la fiscalité des entreprises⁵. Contrairement à une perception souvent véhiculée, une hausse du fardeau fiscal des entreprises ne se répercute pas uniquement sur l'entreprise et ses actionnaires. En fait, elle est transférée à des tiers, dont entre 20 % et 100 % à leurs propres employés par l'entremise de salaires plus faibles. Pire encore, il semble que les travailleurs moins expérimentés et moins éduqués seraient davantage affectés par ces transferts. Partant de ces constats, les auteurs de ce rapport recommandent d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour réformer rapidement et efficacement le cadre fiscal de la province;
- en mai 2016, le Conference Board a publié une analyse des charges fiscales provinciales, montrant que le Québec demeure bon premier au chapitre du fardeau fiscal, à la fois des entreprises et des individus⁶. Du côté des entreprises, l'auteur signale que les impôts sur les bénéfices et sur la masse salariale sont les principaux responsables de l'écart entre le Québec et le reste du pays;
- une analyse de septembre 2017 confirme les mécanismes pervers associés à la taxe sur la masse salariale⁷. À partir de données fiscales de millions d'entreprises et de travailleurs canadiens sur plus de dix ans, les chercheurs ont observé qu'une partie non négligeable de la facture était dans les faits refilée aux travailleurs. En mesurant l'impact de la cotisation au FSS sur la croissance des salaires des travailleurs au Canada, il en ressort que chaque point de pourcentage de taxation prélevé sur la masse salariale des entreprises réduit la croissance des salaires de 0,47 point de pourcentage par année. Les auteurs de l'étude soulignent également que contrairement à l'impôt des particuliers où les taux d'imposition progressent en fonction de la rémunération, aucune balise n'assure que le transfert de la cotisation au FSS s'effectue en respectant le principe de progressivité fiscale. Par conséquent, les travailleurs les moins mobiles pourraient être plus durement touchés par son application.

Ces constats fondamentaux introduisent clairement l'importance d'une fiscalité beaucoup plus concurrentielle pour les entreprises du Québec. Les entreprises québécoises sont bien plus lourdement imposées que leurs consœurs des autres provinces, en particulier les PME. De plus, malgré leur contribution de taille à l'économie, les entreprises du secteur du commerce de détail sont peu avantagées par le régime fiscal québécois.

Le dernier Budget avait annoncé une diminution de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS), aussi appelé « taxe sur la masse salariale », ainsi qu'une réduction graduelle du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction. Pour 2018-2019, ces annonces représentent des diminutions du fardeau fiscal global de 155 M \$ et de 74 M \$. Toutefois, ces réductions doivent se poursuivre, jusqu'à l'harmonisation de la ponction fiscale pour tous les secteurs de l'économie.

Recommandation 5 – Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale : il est fondamental que le Québec se dote d'une fiscalité beaucoup plus concurrentielle pour ses entreprises, qui sont bien plus lourdement

⁵ Deslauriers, Jonathan, Benoît Dostie, Robert Gagné et Jonathan Paré, La fiscalité des entreprises : L'incidence de la fiscalité, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, octobre 2015.

⁶ <http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=7761>.

⁷ Deslauriers, Jonathan, Benoît Dostie, Robert Gagné et Jonathan Paré, Réforme de la taxe sur la masse salariale : Preuves empiriques, Centre sur la productivité et la prospérité (CPP) – Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, septembre 2017.

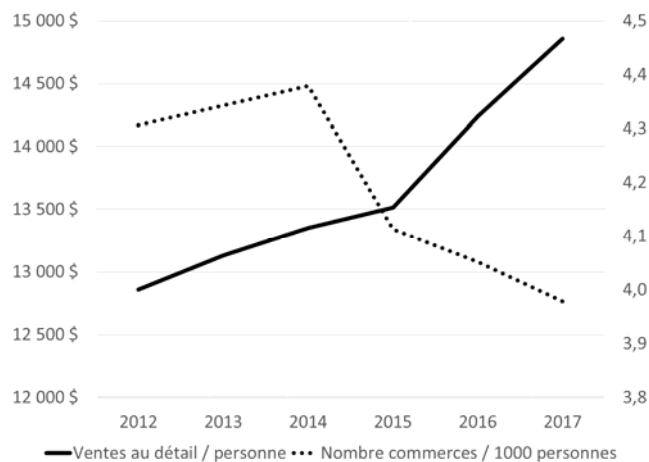
imposées que leurs consoeurs des autres provinces, en particulier les PME. De plus, malgré leur contribution de taille à l'économie, les entreprises du secteur du commerce de détail sont peu avantagées par le régime fiscal québécois. Cela étant, le CQCD recommande d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour toutes les entreprises du Québec, de manière à redonner de l'oxygène aux détaillants et à leurs travailleurs.

6. Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail

Notre monde économique et technologique vit de profonds bouleversements. Le fameux quatuor GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) s'est établi en position dominante dans leurs secteurs d'activité respectifs, ce qui entraîne déjà des impacts considérables, aussi bien sur leurs concurrents et nos gouvernements que sur les zones commerciales. Les géants étrangers du web dominent outrageusement le commerce électronique, déplaçant d'importantes parts de marché des commerces traditionnels (dont plusieurs deviennent désuets et doivent fermer) vers Internet et alimentant les enjeux liés à l'équité fiscale. Google et Facebook accaparent désormais la part du lion des revenus publicitaires, ce qui frappe de plein fouet les médias, les industries culturelles et les autres entreprises de services qui en ont bénéficié pendant des décennies⁸. La taille de ces géants planétaires et de quelques autres leur confère une autonomie sans pareil, pratiquement semblable à celle d'un pays souverain, donc un pouvoir marchand et politique inquiétant.

Si le gouvernement du Québec a relativement peu de contrôle sur la réglementation et les destinées de ces méga-joueurs, il doit réfléchir immédiatement aux impacts de ces bouleversements et accompagner les entreprises dans leur adaptation accélérée pour survivre à ces nouvelles réalités. Même sans savoir précisément comment notre monde économique évoluera, où et comment il réussira et échouera en conséquence de ces nouvelles réalités, il faut passer à l'action pour dynamiser et assurer la pérennité de l'économie, car la survie de milliers d'entreprises est en jeu dans un avenir rapproché.

Évolution comparée des ventes au détail par personne et du nombre de commerces par millier de personnes, Québec 2012-2017



⁸ Scott Galloway, professeur à NYU Stern, expose clairement et en détail le phénomène dans plusieurs conférences sur YouTube, dont celle-ci : <https://www.youtube.com/watch?v=XCvWCCeP74Q>

De façon générale, le CQCD estime que le Québec doit adopter une approche stratégique, combinant à la fois l'appropriation et le développement des technologies numériques pour l'ensemble des acteurs de l'économie, la dynamisation de la vitalité de ses communautés locales via une politique d'économie de proximité; et l'appui à des projets innovants. À ce titre, le CQCD est directement engagé dans des initiatives porteuses sur tous ces plans.

Virage numérique des détaillants

D'abord, le CQCD et le MEI collaborent au *Virage numérique des détaillants*, un programme permettant à 1 325 détaillants de partout en province (dont 300 à Montréal) d'amorcer un virage vers la vente en ligne transactionnelle. Il consiste en un accompagnement de 5 jours en commerce numérique, incluant l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action personnalisé, ainsi qu'un accompagnement dans la solution et une formation en commercialisation. Les opérations sur le terrain ont débuté en octobre 2017 et, à ce jour, plus de 800 détaillants ont été sélectionnés pour y participer. Le programme est maintenant déployé dans 15 des 17 régions administratives du Québec. Le déploiement se poursuit, à raison d'une soixantaine de nouveaux détaillants par mois. Le budget du projet est conforme aux prévisions budgétaires initiales.

Un des volets du programme prévoit un accompagnement plus soutenu pour 25 détaillants ayant déjà un site transactionnel, soit 15 jours plutôt que les 5 prévus pour les autres commerces. À ce jour, 25 détaillants sont choisis pour cette portion du programme et il semble que les mesures auront un fort impact pour eux. Par conséquent, nous recommandons d'augmenter de 25 à 65 le nombre de détaillants bénéficiant de cet appui accru. De plus, nous recommandons aussi d'accroître la proportion de petits détaillants visés de 10 % à 20 % du total, car les premiers échos du terrain indiquent des résultats favorables du côté de cette clientèle.

Vu cette première initiative déjà bien implantée, la prochaine étape serait d'adresser plus massivement les projets de visibilité numérique stricte qui visent à générer davantage d'achalandage, aussi bien en magasin qu'en ligne. Pour ce faire, le CQCD a développé une phase 2 à l'initiative actuelle.

Pôle d'innovation du commerce de détail

Ensuite, le CQCD préconise la création d'un *Pôle d'innovation du commerce de détail*, servant de vitrine à l'innovation et aux solutions technologiques pour les commerçants. Le Pôle représenterait un point d'entrée et un guichet unique pour les détaillants qui ont des projets technologiques à exposer ou à développer, et recherchent des ressources pour les aider à progresser. Le Pôle favoriserait la création d'une communauté numérique. Ses activités feraient l'objet de suivis via diverses évaluations d'impact et enquêtes.

Initiative majeure d'accompagnement en développement durable

De plus, le CQCD est engagé dans une *initiative majeure d'accompagnement en développement durable*, dont l'objectif serait d'accélérer l'implantation de pratiques en développement durable dans le commerce de détail.

Après avoir réalisé un projet pilote d'accompagnement de détaillants sur 20 mois, de juin 2016 à décembre 2017, avec l'appui du Fonds d'action québécois en développement durable (FAQDD) et le MEI, lequel s'est avéré concluant et efficace, le CQCD estime essentiel d'accompagner le secteur dans un virage vert. À l'instar de plusieurs autres secteurs de l'économie, l'écosystème du commerce doit prendre ses responsabilités en

cette matière et s'engager dans un mouvement d'accélération de l'adoption de pratiques écoresponsables au sein des commerces.

Pour ce faire, le CQCD prévoit des activités de planification et de diagnostic des pratiques actuelles du commerçant, le développement d'un plan d'action personnalisé, un suivi des plans avec les établissements, l'utilisation d'expertises externes, ainsi que de la formation adaptée en fonction des enjeux visés.

Projets de revitalisation des zones commerciales

Pour l'économie de proximité, l'assaut des géants du Web compromet la vitalité de plusieurs zones commerciales, ce qui amoindrit l'attrait des quartiers et des aires communes des municipalités de partout. Par conséquent, il importe d'inverser cette tendance par des investissements destinés à sauvegarder et développer l'économie de proximité. Pour ce faire, le gouvernement devrait appuyer les projets de revitalisation des zones commerciales, aussi bien par l'aménagement des espaces urbains que par des investissements en infrastructures culturelles et de loisirs. Ces types d'initiatives permettraient de rehausser l'attrait de ces zones commerciales et seraient d'autant plus efficaces qu'elles seraient couplées au *Virage numérique* des détaillants, qui vise à doter les petits commerçants des outils pour concurrencer avec de plus grands joueurs.

Événements d'envergure rassembleurs et porteurs pour l'industrie

Par ailleurs, le CQCD organise divers événements d'envergure rassembleurs et porteurs pour l'industrie : eCommerce-Québec et Hop! Le Sommet du commerce de détail, deux conférences regroupant chacune 1 400 participants; ainsi que des missions commerciales : NRF, ShopTalk, CES, Paris Retail Week. Toute contribution gouvernementale à ces événements permettrait de consolider les assises de ces initiatives et d'en maximiser les retombées. Déjà, le CQCD est actif sur tous ces plans et travaille d'arrache-pied pour réaliser ces diverses initiatives. Cela dit, l'obtention d'un appui fort du gouvernement pour dynamiser ces actions et permettre la réalisation d'autres projets semblables à leur plein potentiel serait un levier formidable, dont l'économie du Québec bénéficierait grandement. Par conséquent, le CQCD demande au gouvernement un appui à la hauteur de 25 % des revenus pour supporter l'organisation et la pérennité de ces événements.

Recommandation 6 – Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail : cela signifie divers appuis au CQCD et ses partenaires pour ses projets de Virage numérique, de création d'un Pôle d'innovation du commerce de détail, d'appui au développement durable et de soutien financier pour la tenue des événements rassembleurs qu'il organise. Plus généralement, cela signifie également d'investir dans la mise en œuvre d'une politique favorisant l'économie de proximité. Enfin, nous recommandons deux mesures pour augmenter l'impact du virage numérique des détaillants, soit d'augmenter de 25 à 65 le nombre de détaillants bénéficiant de l'appui accru (15 jours) et d'accroître la proportion de petits détaillants visés de 10 % à 20 % du total.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le CQCD propose les six recommandations suivantes en vue de l'élaboration du Budget 2019-2020, lesquelles sont directement alignées sur le contexte économique et opérationnel des détaillants du Québec :

1. **Donner aux commerçants et aux Québécois l'équité fiscale qu'ils méritent** : le CQCD appuie fermement le gouvernement du Québec pour la mise en place d'une réelle équité fiscale pour les entreprises d'ici, notamment centrée sur les intermédiaires de paiement, afin de doter les détaillants du Québec de l'équité fiscale qu'ils méritent depuis des années.
2. **Maintenir le cap sur une augmentation graduelle du salaire minimum** : l'évidence économique, aussi bien théorique que pratique, démontre que le Québec se trouve dans une zone critique, où toute hausse plus rapide que celle du salaire moyen provoquera une baisse du revenu net des travailleurs, ainsi qu'une fragilisation de la santé financière des commerçants. Par conséquent, le CQCD recommande au gouvernement de continuer à augmenter le salaire minimum périodiquement, en tandem avec la hausse moyenne de la rémunération horaire, de manière à garder constant le ratio entre les salaires minimum et moyen.
3. **Valoriser la main-d'œuvre à tous les niveaux : la plus grande richesse du commerce de détail**. Le CQCD enjoint le gouvernement de faire de la main-d'œuvre une de ses priorités dans ce Budget, aussi bien les emplois non-qualifiés dont les travailleurs sont peu rémunérés et demandent diverses mesures d'aide et de soutien que les postes d'avenir à haute valeur ajoutée, dont il faut encourager l'émergence et l'implantation chez les détaillants et partout ailleurs dans l'économie. Le CQCD invite par ailleurs le gouvernement à tenir compte de la capacité de payer de nos entreprises lors de modifications législatives et réglementaires afin de ne pas fragiliser davantage leur situation financière.
4. **Mettre fin au « catégorisme » économique** : la programmation des initiatives gouvernementales basée sur le secteur d'activité est un raccourci idéologique qui a fait son temps. Par conséquent, les ministères et organismes responsables de l'économie devraient éliminer toute distinction ou exclusion sectorielle de leurs programmes et services, de façon à baser leur appréciation des entreprises candidates sur leurs seules caractéristiques propres : viabilité financière, caractère structurant, innovation technologique, etc. Les politiques économiques doivent être élargies et devenir beaucoup plus inclusives, de manière à engager l'ensemble de la société sur le chemin de la croissance économique et de la pérennité des entreprises.
5. **Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale** : il est fondamental que le Québec se dote d'une fiscalité beaucoup plus concurrentielle pour ses entreprises, qui sont bien plus lourdement imposées que leurs consœurs des autres provinces, en particulier les PME. De plus, malgré leur contribution de taille à l'économie, les entreprises du secteur du commerce de détail sont peu avantagées par le régime fiscal québécois. Cela étant, le CQCD recommande d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour toutes les entreprises du Québec, de manière à redonner de l'oxygène aux détaillants et à leurs travailleurs.
6. **Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail** : cela signifie divers appuis au CQCD et ses partenaires pour ses projets de Virage numérique, de création d'un Pôle d'innovation du commerce de détail,

d'appui au développement durable et de soutien financier pour la tenue des événements rassembleurs qu'il organise. Plus généralement, cela signifie également d'investir dans la mise en œuvre d'une politique favorisant l'économie de proximité.

Enfin, nous recommandons deux mesures pour augmenter l'impact du virage numérique des détaillants, soit d'augmenter de 25 à 65 le nombre de détaillants bénéficiant de l'appui accru (15 jours) et d'accroître la proportion de petits détaillants visés de 10 % à 20 % du total.